



Succession en cas de divorce

Par **aligne**, le **03/10/2008** à **15:46**

Je suis divorcée et je viens de me remarier Mon ex mari n'a pas refait sa vie et à la garde principale de notre enfant, ceci a été décidé d'un commun accord Par contre, il a refait construire une maison et si jamais il venait à partir (ca n'arrive pas qu'aux autres hélas) comment cela se passe pour la vente de la maison et pour la gestion de tous ses papiers Qui doit se charger de toutes ces démarches et doit il désigner une personne en particulier

Par **Visiteur**, le **03/10/2008** à **16:55**

Vous n'êtes plus mariée à cet homme, en l'absence de conjointe, il n'a donc comme unique héritier que son fils.
Tant que ce dernier n'est pas majeur, si le Père venait à décéder, vous interviendrez pour la gestion des affaires de celui-ci, sous contrôle du juge des tutelles.